

## Message no 96 du Conseil communal au Conseil général

**Objet: Comptes de la Commune de Châtel-St-Denis – Exercice 2019 – Approbation**

Le Conseil communal a l'honneur de soumettre pour approbation au Conseil général le Message no 96 concernant les comptes de fonctionnement et des investissements de l'exercice 2019.

### Comptes de fonctionnement

Le compte de fonctionnement de la Ville de Châtel-St-Denis présente, à la clôture de l'année 2019, un bénéfice de 4 760 614 fr. 04 contre un bénéfice prévu de 235 450 francs au budget 2019. Cette situation représente une amélioration de 4 525 164 fr. 04 du budget de fonctionnement.

Ce bon résultat annuel est atteint avant tout grâce aux recettes des différents impôts. Ainsi, le résultat avant amortissements extraordinaires s'élève à 5 128 031 fr. 94. Ce résultat a permis de procéder à des amortissements extraordinaires de 367 417 fr. 90.

Pour mémoire, le résultat des comptes 2018 présentait un bénéfice de 2 910 179 fr. 97 après amortissements extraordinaires de 1 749 711 fr. 30.

Ce bon résultat est dû à

- une croissance des recettes d'impôts par rapport au budget de 3 710 117 francs (+ 14,3%). Cette croissance est très marquée pour la fiscalité des personnes physiques ainsi que pour les impôts liés aux mutations immobilières des personnes physiques.

	Fr.	Ecart en %
• impôts des personnes physiques	1'941'442	+ 10,74
• impôts des personnes morales	990'779	+ 26,14
• contributions immobilières	28'650	+ 1,30
• impôts sur les gains immobiliers	70'893	+ 8,86
• les autres impôts (incluant les mutations immobilières)	678'353	+ 65,42

- une croissance des autres revenus par rapport au budget de 786 942 francs, répartie comme suit:

	Fr.	Ecart en %
• revenus des biens	214'385	+ 13,07
• contributions, émoluments, taxes	474'469	+ 6,52
• recettes sans affectation	12'422	+ 2,46
• dédommagements de collectivités	- 7'741	- 0,46
• subventions	93'407	+ 9,64

- S'agissant des charges, il y a une diminution par rapport au budget d'environ 386 434 francs (- 1%).

### Comptes des investissements

Le compte des investissements se solde par un excédent de dépenses d'investissement de 11 413 715 fr. 90; ce montant a été porté en augmentation du patrimoine. Le budget prévoyait 22 252 931 fr. 10 de dépenses nettes. La différence représente des investissements non encore réalisés ou en cours d'exécution.

Il faut savoir que les dépenses d'investissement les plus importantes de l'année 2019 sont, sans surprise, les dépenses liées à la construction de l'école des Pléiades.

## **Contenu**

En ce qui concerne le contenu même du présent Message, le Conseil communal renvoie aux explications détaillées sur les comptes 2019 figurant sous Chapitre 9. Finances et impôts du Rapport de gestion 2019 de la commune de Châtel-St-Denis.

## **Synthèse**

L'année 2019 est marquée par les éléments principaux suivants:

- Des recettes fiscales en dessus des prévisions;
- Des charges maîtrisées;
- La marge d'autofinancement (MNA) actuelle de 7 462 597 francs permet à notre Ville de financer les investissements futurs;
- La réalisation des investissements à hauteur de 11 413 715 fr. 90, dont 9 337 695 fr. 65 pour la construction de l'école des Pléiades.

## **Conclusion**

**Au vu de ce qui précède, le Conseil communal propose au Conseil général d'approuver les comptes 2019 de la Ville de Châtel-St-Denis tels qu'il les a arrêtés.**

Châtel-St-Denis, mars 2020

Le Conseil communal

Annexes: - Projet d'arrêté  
- Fascicule des comptes 2019  
- Rapport succinct de l'organe de révision

## LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS

vu

- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes (LCo, RSF 140.1);
- le règlement d'exécution du 28 décembre 1981 de la loi sur les communes (RELCO, RSF 140.11);
- le Message no 96 du Conseil communal, du 10 mars 2020;
- le rapport succinct de l'organe de révision des comptes;
- le Rapport de la Commission financière,

ARRÊTE

### Article premier

Les comptes de fonctionnement de la Ville de Châtel-St-Denis pour l'exercice 2019 sont approuvés tels que présentés, à savoir:

Total des charges:	Fr.	45'462'010.50
Total des revenus:	Fr.	50'222'624.54
<b>Résultat (bénéfice):</b>	Fr.	<b>4'760'614.04</b>

### Article 2

Les comptes des investissements de la Ville de Châtel-St-Denis pour l'exercice 2019 sont approuvés tels que présentés, à savoir:

Total des dépenses:	Fr.	12'465'739.15
Total des recettes:	Fr.	1'052'023.25
<b>Résultat (excédent de dépenses):</b>	Fr.	<b>11'413'715.90</b>

### Article 3

Le présent arrêté n'est pas sujet à référendum.

Châtel-St-Denis, le

### AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS

La Secrétaire

Le Président

Nathalie Defferrard Crausaz

Jérôme Volery